Plaques de numéros et certificats d'adressage.

Les propriétaires dont les adresses figurent dans la liste ci-dessous, sont invités à se rendre en mairie pour récupérer respectivement leur plaque de numéro ainsi que leur certificat d'adressage.

Adresse
Beauchêne
Bellevue
Boitard
Boitard
Boitard des Bois
Bourgneuf
Chantegrolle
Chantemerle
Cohuel
Coulouine
Féole
l'Armentine
l'Éole
l'Étang neuf
l'Orée
la Bachonnerie
la Barillère
la Basse Guimoire
la Bertinerie
la Boberie
la Bretèche
la Brosse Poudreuse
la Brosse Taquant
la Buhardière
la Cassandreau
la Chaltrie

Adresse
la Chaperonnière
la Charnière
la Cour
la Coussaie
la Gabinière
la Girardière
la Grande Brosse
la Grande Morinière
la Guimoire
la Guinevaudière
la Hardonnerie
la Haute Folie
La Haute Guimoire
la Joséphine
la Joumarière
la Lande
la Maison Neuve
la Marnaisière
la Nouvelle Bertinerie
la Petite Bretèche
la Petite Brosse
la Petite Coussaie
la Petite Folie
la Petite Gaudrière
la Petite Morinière
la Piquetterie

Adresse
la Pochonnerie
la Ratonnière
la Recoulère
la Reinière
La Semencellerie
la Tellier
la Vermière
la Vigne
le Château de Féole
le Chef Tessier
le Cormier
le Grand Beauvais
le Petit Beauvais
le Petit Daillon
le Plessis Neuf
le rivage
le Ruau
Les Arcis
les Deux Maris
les Grands Arcis
les Minées
les Peltries
les Petits Arcis
les Souliers
Malhôtel
Primavera
Saint Germain
Villeneuve

DISTRIBUTION DES NUMÉROS DE CHAQUE MAISON ET CERTIFICAT D'ADRESSAGE.

Vous êtes invités à venir à la Mairie au regard du calendrier des permanences **à compter du mercredi 18 novembre 2026**, pour récupérer votre plaque de numéro (qu'il vous faudra installer à l'entrée de votre habitation ou propriété) et votre certificat d'adressage, vous permettant d'effectuer vos démarches administratives.

Seuls les propriétaires seront autorisés à venir récupérer le certificat d'adressage et la plaque de numéro. En cas d'indisponibilité, ce dernier pourra donner procuration à une tierce personne (locataire, voisin, ami, famille...). Pour cela, il suffira d'adresser un courrier ou un mail à la mairie pour préciser les coordonnées de la personne mandataire.

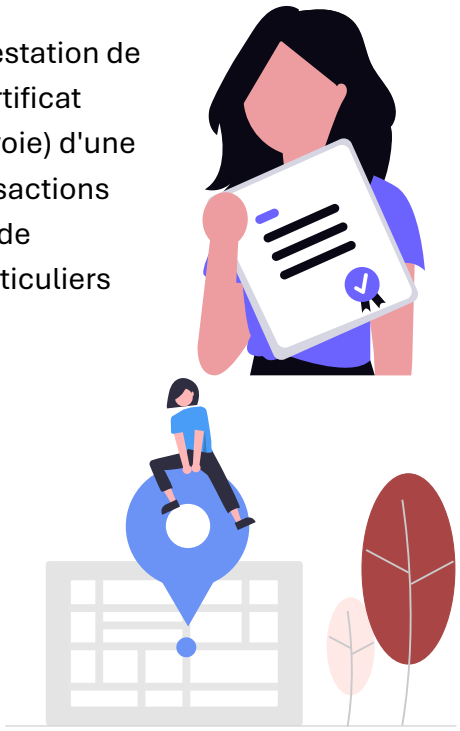
De plus, pour celles et ceux d'entre vous, qui seront dans l'impossibilité de venir à la Mairie durant les permanences, une remise sur rendez-vous en dehors du calendrier arrêté sera évidemment possible, il vous suffira d'en faire la demande par téléphone auprès du secrétariat (Tél. 02 41 49 05 40).

Il est important, que vous procédiez rapidement à l'installation de votre numéro à l'entrée de votre habitation ou de votre propriété, et que vous réalisiez les démarches de changement d'adresse dans les meilleurs délais.

L'obtention d'un **certificat d'adressage** (délivré par la mairie ou à l'adresse https://adresse.data.gouv.fr) nécessite effectivement de mettre à jour vos coordonnées auprès de nombreux organismes.

Certificat d'adressage

Le certificat d'adressage (aussi appelé parfois certificat ou attestation de numérotage) fait partie des certificats complémentaires au certificat d'urbanisme. Il atteste de l'adresse légale (numéro et nom de voie) d'une parcelle cadastrale. Il est souvent requis dans le cadre de transactions immobilières par les notaires, pour les inscriptions au registre de commerce de certaines activités commerciales, ou par les particuliers pour prouver la validité de l'adresse de leur lieu de résidence.



La Base Adresse Nationale

Pour que les services d'urgence arrivent au bon endroit.
Pour un raccordement efficace aux réseaux d'énergies ou de communication.
Ou encore pour des analyses cartographiques précises.
Les adresses : enjeu de souveraineté nationale.

https://adresse.data.gouv.fr